

## Formation Chargés d'Évacuation - Coordinateur d'Évacuation

## Objectif &amp; compétences visés de la formation

À l'issue de la formation et en cohérence avec la démarche de prévention de l'entreprise ou de l'établissement, le participant devra être capable de mettre en oeuvre efficacement ces dernières ainsi que :

- diriger les occupants rôles, connaître les issues de secours et les cheminements d'évacuations.
- acquérir des automatismes en prévention et en évacuation.
- connaître et appliquer la procédure interne d'évacuation.

Le domaine d'application :  
(Références & textes réglementaires)

La formation à la prévention incendie s'inscrit à une obligation code du travail. La formation « Lutte contre le feu » permet de former l'ensemble de vos collaborateurs conformément aux exigences du Code du Travail, du référentiel R.6 de l'APSAD et de la ED de l'INRS.



Article **L.6313-1**, le présent stage entre dans le cadre des actions de prévention

Traité pratique de sécurité incendie

Référentiels APSAD R.6

(Ces règles techniques sont rédigées par le réseau assurance et contiennent des éléments pour lutter contre l'incendie)

Pour les établissements recevant du public « ERP » :

L'arrêté du 25 juin 1980 modifié - Ministère de l'intérieur - porte approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP.

Les ERP sont classés en différents types et en fonction de leur activité et en différentes catégories en fonction de l'effectif qu'ils peuvent accueillir. Suivant ce double classement, le règlement prévoit diverses mesures contre les risques d'incendie. En particulier, la plupart des mesures concernant les ERP de 5e catégorie sont similaires à celle du code du travail. La plupart des arrêtés ministériels pris en application de ces textes contiennent des mesures de prévention contre l'incendie

Référentiels INRS « ED 5005 de décembre 2013 & ED 6230 d'octobre 2017 »

Codes du travail:

Articles [R.4216-1](#) à [R.4216-30](#) & [R.4216-32](#) à [R.4216-34](#)

Articles [R.4227-1](#) à [R.4227-41](#) & [R.4227-55](#) à [R.4227-57](#)

Articles [R.4227-28](#)

Articles [R.4227-39](#)

## Modalités d'organisation de la formation



Ces modalités, mise en place par le CNPP et le référentiel APSAD, sont appliquées, contrôlées par les formateurs de PREVACS GROUPE et adaptés aux risques spécifique de l'entreprise et à votre organisation de travail.

## Qui sont les bénéficiaires de cette formation ? (public)

Afin de permettre l'évacuation, l'établissement désigne et forme un maximum de son personnel en tant que chargés d'évacuation composée du dispositif de formation suivant qui concerne tous les salariés de l'entreprise, amenés à réaliser les activités suivantes :

## Quelles sont les modalités d'accès à cette formation ? (pré-requis)

L'accès à cette formation ne nécessite, en générale, aucune exigence ou conditions pour suivre à cette dernière de Lutte Contre le feu - Équipier de Première Intervention.

Cette formation est accessible également aux personnes en situation d'handicap.



## Durée



Elle est de **12 heures** minimum de face à face pédagogique. En fonction de la thématique et de votre établissement, il est convenu d'ajouter le temps nécessaires à la spécificité en fonction du type d'incendie et du niveau souhaité suit:

- Référentiel d'activité « théorie » minimum **6 heures**.
- Référentiel de compétence « pratique/visite », un minimum de **4 heures**, incluant un partie du « référentiel d'évaluation ».
- Référentiel d'évaluation « OCM & plan/process à jour » **2 heures** en fonction du nombre de participant.



# Encadrement



## Qualification des formateurs

Les séquences de formation sont animées par des intervenants experts dans les domaines de la sécurité incendie & évacuation.

Ils sont titulaires des diplômes de formateur et certifications « CNPP », exigés par la réglementation, également, titulaire du **Certificat SST** ainsi que les bases de prévention de l'INRS.

Il dispose d'une solide expérience dans le secteur de la sécurité incendie & évacuation.

Il possède des qualités pédagogiques d'animation leur permettant de transmettre efficacement leurs connaissances, leurs savoir-faire et le retour d'expérience aux stagiaires.

La coordination et le suivi pédagogique est assurée par un responsable formation spécialisée dans la prévention et la maîtrise du risque sécurité incendie & évacuation et disposant lui-même d'une expérience professionnelle significative dans le domaine.

## Moyens et méthodes pédagogiques



La pédagogie proposée alterne selon la nature des objectifs pédagogiques de chacune des séances entre des méthodes expositives, des méthodes maïeutiques et des méthodes réflexives.

La pédagogie proposée sur cette journée, alterne les approches démonstratives, actives et expérientielles.

Chaque stagiaire dispose d'un support de formation, de l'ouvrage « **Carré Sécurité début d'incendie - 5 bons réflexes au travail du CNPP** ».

La formation s'appuie sur des méthodes pédagogiques variées et interactives visant à capter l'attention des stagiaires et à optimiser leur apprentissage. A ce titre, elle comprend non seulement des séquences théoriques indispensables à l'acquisition de connaissances techniques, réglementaires mais aussi des séquences pratiques permettant de mettre en application les enseignements dispensés et d'acquérir les compétences visées (r mises en situations et jeux de rôle...)

## Moyens pédagogiques mis en place par PREVACS

Au-delà des exigences, nous mettons tout en œuvre pour permettre au participant de se familiariser avec les gestes techniques et préconisons la mise en pratique, c'est pour cela que nous investissons énormément dans du matériel pédagogique dernière génération en fonction de la thématique.

La matinée de formation, se déroule dans des salles de formation équipées de vidéo projecteur, d'un écran blanc et de paperboard.

L'après-midi de formation, la formation mobilise l'ensemble des participants à élaborer la visite des zones et met en place des jeux de rôles, avec la mise en place de brassards de chargés d'évacuation pendant la formation. Dans certains scénarios, en accord avec l'entreprise et quand le contexte de la formation le permet, nous mettons en place une machine à fumer afin de mettre en place certaines conduites à tenir.

Chaque stagiaire dispose d'un support de formation, de l'ouvrage « **Carré Sécurité début d'incendie - 5 bons réflexes au travail du CNPP** ».

Sans oublier l' incontournable accueil Nespresso de PREVACS auprès de nos participants !



Organisation de la formation

## Moyens pédagogiques mis en place par vos soins « en intra »

Lors de formation au sein de vos locaux, une organisation bien particulière est nécessaire au bon déroulement de la formation. Chaque participant devra se présenter avec son propre équipement



La salle de formation permettant la théorie et/ou la pratique équipée de fenêtres et de tables que l'on peut déplacer et de chaises. Permettant une distanciation de 2m au minimum.

## Présentation des domaines de compétences à maîtriser

Les domaines de compétences définissent l'architecture du socle des aptitudes nécessaires pour que les travailleurs puissent intervenir en garantissant leurs santés et celle des personnes présentes dans l'environnement de l'intervention. Elles sont définies et traduites en compétences professionnelles.

Les domaines de compétences de la gestion d'évacuation

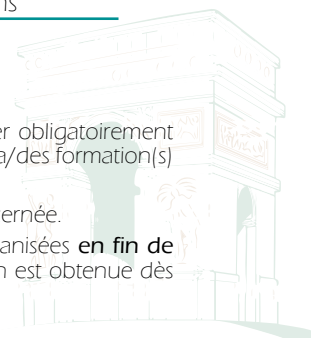
Domaine de compétences 1	Intervenir dans l'évacuation et la mise en sécurité des occupants
Domaine de compétences 2	Contribuer à la prévention des risques professionnels dans

## Référentiels de qualification

Les compétences sont évaluées par le formateur en respectant les modalités définies ci-dessous et en faisant passer obligatoirement l'examen par **Questionnaire à Choix Multiples « CQM »** pour l'obtention de la **qualification des compétences** de la/des formation(s) concernée(s).

Les compétences sont évaluées par le formateur en respectant la nomenclature de qualification de la formation concernée.

En vue de l'obtention d'une attestation qualifiante de formation à la gestion d'évacuation, **2 épreuves** sont organisées **en fin de formation**, de façon à permettre une évaluation distinctes de chaque compétence. L'attestation de qualification est obtenue dès lors que l'ensemble des compétences sont acquises selon les critères du **référentiel APSAD** et du **CNPP**.



# Programme de formation détaillé



Domaine d'activité & de Compétences accompagné de son organisation  
« Coordinateur d'évacuation - GSF<sub>2</sub> »

1<sup>ère</sup> journée

09h20	ACCUEIL DES STAGIAIRES	13h00	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCE
09h30	Petit-déjeuner Présentation de PREVACS & du stage. Remise des documents stagiaires. Consigne de sécurité sur le site.		SYNTHÈSE DE LA 1 <sup>ère</sup> JOURNÉE DE FORMATION
12h00	RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉ	17h30	FIN DE LA JOURNÉE DE FORMATION

2<sup>ème</sup> journée

09h20	ACCUEIL DES STAGIAIRES Petit-déjeuner	13h00	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCE • Exercice d'évacuation & mise en situation.
09h30	RÉACTIVATION MÉMOIRE « Réf. d'Activité » RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION • Remise du travail inter-session. • Correction du travail inter-session		RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION • OCM. • Mise en place des procédures interne liées à l'évacuation.
12h00		17h30	ÉVALUATION DU STAGE SYNTHÈSE DE LA DE FORMATION de base FIN DE LA JOURNÉE DE FORMATION

Journée supplémentaire « option 1 spécifique »

09h20	ACCUEIL DES STAGIAIRES Petit-déjeuner	13h00	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCE SPÉCIFIQUE « Option 2 »
09h30	RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉ SPÉCIFIQUE « Option 1 » • Qu'est ce qu'un « EAS » ? • Pourquoi les EAS ? • Localisation des Espaces d'Attente Sécurisés « EAS » • Définir les moyens techniques à mettre en place		RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION • OCM.
12h00		17h30	ÉVALUATION DU STAGE SYNTHÈSE DE LA DE FORMATION de l'option 1 FIN DE LA JOURNÉE DE FORMATION

Journée supplémentaire « option 2 spécifique »

	Pré-requis : Avoir suivi « ATEX 0 »		
09h20	ACCUEIL DES STAGIAIRES Petit-déjeuner	13h00	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCE SPÉCIFIQUE « Option 2 » • Conduite à tenir avec jeu de rôle dans les « zones ATEX » • Mise en application techniques spécifique « ATEX » & de procédures spécifique
09h30	RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉ SPÉCIFIQUE « Option 2 » • Qu'est ce qu'un « zone ATEX » ? • Les zones à risques « zone ATEX » • Définir les moyens techniques à mettre en place		RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION • OCM.
12h00		17h30	ÉVALUATION DU STAGE SYNTHÈSE DE LA DE FORMATION de l'option 2 FIN DE LA JOURNÉE DE FORMATION

## Contrôle des connaissances

La validation de la formation est faite après :

- évaluation qualifiante des stagiaires,
- vérification par le formateur des informations enregistrées concernant la session et les stagiaires,
- enregistrement des résultat à l'issue de la formation,
- Certificat de réalisation

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves qualifiantes soit **plus de 50% de bonnes réponses minimum** au OCM peuvent prétendre à un avis favorable et à l'obtention de **l'attestation de compétence à la gestion de l'évacuation « GSF<sub>1</sub> & GSF<sub>2</sub> »**

Indicateurs Taux 2023 satisfaction des stagiaires : 100 %  
d'obtention des stagiaires : 100 %

## Maintien & actualisation des compétences de la formation

L'attestation qualifiante du chargé d'évacuation « GSF<sub>1</sub> » est valable **12 mois** Selon le référentiel APSAD R6 Annexe 5. Avant la fin de cette période, le chargés d'évacuation devra suivre une session de maintien et actualisation des compétences, en mettant en place un exercice d'évacuation réel, puis le débriefing avec mise à jour des connaissances/compétences si nécessaire pour prolonger la validité de sa qualification de **12 mois**.

## Modalité tarifaire de ladite formation

Ladite formation est accessible conformément à vos desideratas à partir de **195€ H.T. /personne**. Pour un ou plusieurs groupes, en fonction de la spécificité, **il vous sera adressé une proposition personnalisée**.

Organisation de la formation

